

La loi pour la recherche que nous voulons

Après avoir dénoncé un contrat d'objectifs et de performance particulièrement désastreux pour le CNRS, le SNCS-FSU ne peut qu'être consterné et furieux des propos du président du CNRS concernant la recherche. Comment peut-il réclamer une loi « ambitieuse et inégalitaire » dans une République qui célèbre l'égalité ? Comment peut-il réclamer une loi « ambitieuse, vertueuse et darwinienne » ? Comment le président du plus grand organisme de recherche en Europe, et un des plus grands du monde, peut-il avoir des propos aussi anti-scientifiques ? Le président du CNRS se prend-il pour le simple PDG d'une entreprise ?

Envisager le fonctionnement de la recherche comme un processus de sélection, qui justifierait que seuls les meilleurs doivent survivre et donc les autres disparaître, est un non-sens au regard de la théorie de l'évolution de Charles Darwin (ne serait-ce que parce que, à la différence des mutations génétiques, la recherche ne travaille pas au hasard).

Les propos du président du CNRS ont choqué non seulement les collègues qui travaillent dans les sciences de l'évolution, à l'origine de tribunes dans *le Monde* - [Le darwinisme social appliqué à la recherche est une absurdité](#) (le 6 décembre) et [Alors je ne suis pas un bon chercheur](#) (le 5 décembre) - , mais aussi l'ensemble des scientifiques. Ils réagissent aujourd'hui par une pétition lancée par différentes sociétés savantes : [Non à une loi inégalitaire](#)* !

* https://www.petitions.fr/recherche_non_a_une_loi_inegalitaire

Non, la recherche n'est pas seulement le résultat de la compétition, elle est aussi le résultat de la collaboration au sein des équipes et entre les équipes aux niveaux national et international. De plus, combien de résultats de la recherche sont issus de travaux d'équipes qui aujourd'hui seraient considérées comme non performantes ? Il suffit de se pencher sur l'histoire des sciences pour en convaincre ceux qui ne le seraient pas.

Le SNCS-FSU appelle l'ensemble des collègues à signer cette pétition*. Il réaffirme le rôle primordial de la recherche publique pour le développement de la société dans toutes ses composantes éducatives, économiques, sociales, culturelles et environnementales. Il souhaite un investissement majeur à la hauteur de ces enjeux.

Le SNCS-FSU revendique depuis plus de 15 ans un plan pluriannuel pour la recherche avec :

- une augmentation du budget de la recherche publique de 1 milliard d'euros par an pendant dix ans pour atteindre 1% du produit intérieur brut (PIB) de dépenses publiques de recherche et développement – soit une augmentation du budget de la recherche publique de 10 milliards d'euros d'ici 2030 ;
- un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique avec la création de 6000 postes statutaires par an pendant dix ans de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs – soit la création de 60 mille postes de titulaires d'ici 2030 ;
- des dotations de base des laboratoires de recherche qui permettent de financer leur programme de recherche ;
- une revalorisation significative des rémunérations de tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aujourd'hui deux tiers des enseignants-chercheurs ont un taux de prime inférieur à 4% et la moitié des chercheurs ont un taux de prime inférieur à 2% ! Le projet actuel de réforme des retraites par un système à points sera catastrophique pour nos catégories, avec ces taux de primes ridicules, adossés à des traitements indécentes par rapport à ceux des chercheurs des autres pays développés. Le projet ne propose rien non plus pour les chercheurs embauchés aujourd'hui, à un âge moyen de 34 ans, après des études longues et des années passées à l'étranger. Qu'auront-ils comme retraite après toutes ces années où ils n'auront, malheur à eux, accumulé aucun « point » ? Le SNCS-FSU demande le retrait de ce projet.

Les conclusions présentées cet automne des groupes de travail mis en place par le ministère ne vont pas dans le bon sens et dévoilent l'objectif de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) : amplifier le pilotage de la recherche en finançant, via l'Agence nationale de la recherche, les équipes et laboratoires les mieux évalués par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) au regard des orientations ministérielles et d'intérêts économiques à court terme. Le gouvernement veut consacrer la précarité en créant des CDI à durée déterminée dits « CDI de mission », supprimer les recrutements des maîtres de conférence en les remplaçant par des « tenure tracks », c'est à dire des CDI renouvelés plusieurs fois sur 15 ans, avant un recrutement tardif et éventuel comme professeur d'université.

Cependant le SNCS-FSU s'opposera à toutes les mesures que proposerait la LPPR vers plus de précarité, de pilotage, de compétition et d'inégalités.

Aujourd'hui, les attentes des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche sont immenses envers la future LPPR. Les scientifiques le montrent en dénonçant les propos du président du CNRS. La [lettre des présidentes et présidents de section, de CID, de CSI et du CS](#) du CNRS traduit largement cette réaction. Elles et ils rappellent les propositions formulées par le Comité national lors de sa session extraordinaire du 4 juillet 2019. Ces propositions recueillent l'assentiment d'une grande partie de la communauté scientifique. Leur mise en œuvre permettrait d'atteindre l'ambition proclamée de « *réussir la reconquête scientifique de la France avec une recherche fondamentale d'excellence, mettre la recherche et l'innovation au cœur des nouveaux modèles sociétaux et positionner la France en acteur incontournable de la construction d'une Europe forte de la recherche et de l'innovation* ».

Le SNCS-FSU exige une autre loi de programmation de la recherche qui redonne les moyens qu'ils méritent et des conditions de travail de qualité à tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.